

Constatation de la concordance avec les comptes de gestion du percepteur.
Des délibérations sont prises en ce qui concerne l'approbation des comptes administratifs, des comptes de gestion et l'affectation des résultats.

*** Vote des budgets 2011 :**

- Budget CCAS :

- dépenses de fonctionnement : 710,00 €
- recettes de fonctionnement : 841,00 €

Voté à l'unanimité par le conseil (pour : 9 ; contre : 0 ; abstention : 0 ; absent : 1)

- Budget eau et assainissement :

- dépenses de fonctionnement : 56 579,00 €
- recettes de fonctionnement : 91 785,00 €
- dépenses d'investissement : 84 107,00 €
- recettes d'investissement : 97 902,00 €

Voté à l'unanimité par le conseil (pour : 9 ; contre : 0 ; abstention : 0 ; absent : 1)

- Budget communal :

- dépenses de fonctionnement : 283 237,00 €
- recettes de fonctionnement : 296 135,00 €
- dépenses d'investissement : 124 247,00 €
- recettes d'investissement : 124 247,00 €

Voté à l'unanimité par le conseil (pour : 9 ; contre : 0 ; abstention : 0 ; absent : 1)

Délibération est prise concernant le remboursement par la compagnie d'assurances d'un sinistre survenu sur un poteau d'éclairage public (1 466,30 €).

M. NICOD fait une brève synthèse d'une réunion qui s'est tenue dernièrement avec la communauté de communes de Montbenoît.

La séance est levée à 20h45

Le Maire,
F. BOURDIN